

bénéfices d'une puissante maison ; il accepterait, n'est-ce pas ?

Nous n'en deviendrions pas plus annexionnistes ou américains, en nous associant pour des fins commerciales aux Etats-Unis, que sir John A. Macdonald n'est devenu français pour s'être associé, pendant trente ans, avec sir George E. Cartier, qui disait peu de temps avant de mourir : " Méfiez-vous de sir John, c'est le pire ennemi de la race française."

Pourquoi le parti tory s'oppose-t-il à ce que nous cherchions un remède aux souffrances dont meurent notre agriculture, notre industrie et notre commerce, en nous adressant à nos puissants voisins qui veulent bien nous écouter, eux, par bonheur ?

Depuis plus de vingt ans, la Grande-Bretagne a demandé et a obtenu de la France, des faveurs exceptionnelles pour trois de ses grandes colonies,—les Indes, le Cap et l'Australie. Vous n'ignorez pas que les principales productions de ces pays sont les laines, le coton, le jute et la plombagine (Ceylan).

Or, jusqu'au dernier traité de commerce, par convention spéciale, passée entre l'ambassadeur de l'Angleterre et le ministre des affaires étrangères de France, les laines d'Australie, les laines du Cap, le coton de l'Inde, le jute de l'Inde et la plombagine de Ceylan entraient et entrent en France, exempts de droits de douane et de la surtaxe spéciale applicable aux produits d'origine extra-européenne, importés d'un pays d'Europe.

D'un autre côté, certains produits du Canada, que sir John, MM. Chapleau et Ouimet auraient dû faire traiter avec certains avantages,—puisqu'ils disent avoir le pouvoir de négocier—et qui sont en aussi grande demande en France qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, où nous les exportons aujourd'hui et d'où la France en tire de similaires, ces produits du Canada, dis-je, tombent sous le tarif général, qui est celui qui nous régit, tandis que l'Angleterre jouit personnellement du tarif de la *nation la plus favorisée*.

Ainsi, par exemple, les fromages canadiens paient 6 francs par 100 kilos de droit d'entrée en France, tandis que les fromages anglais ne paient que 3 francs ; le beurre canadien paie 15 francs les 100 kilos, tandis que le beurre anglais ne paie que 6 francs ; le papier (Rolland par